

## Note de la rédaction

En raison du contexte actuel, les rubriques habituelles sur le marché du travail sont suspendues jusqu'à la reprise normale des activités.

Ce bulletin spécial contient des informations pertinentes sur les services et programmes du gouvernement du Québec annoncés récemment pour soutenir la main-d'œuvre et l'emploi.

### Dans ce numéro

- 2 Programme actions concertées pour le maintien en emploi
- 3 Plateforme Web transitoire d'affichage d'emplois
- 4 Campagne de recrutement: Travailler à la ferme J'y vais sur-le-champ!
- 5 Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels

## **Programme actions concertées pour le maintien en emploi**

Le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) vise à fournir un soutien direct aux entreprises qui connaissent une réduction de leurs activités, en raison des effets de la pandémie de COVID-19. Il offre un soutien pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines. Ce programme, mis en place le 6 avril dernier, par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est offert en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail.

Pour être admissibles, les activités habituelles de l'entreprise doivent avoir été affectées par la pandémie, que ce soit par une suspension, une baisse, une augmentation ou une diversification de l'activité. Ce programme est composé de deux volets : un volet s'adressant aux entreprises et un volet s'adressant aux promoteurs collectifs.

Pour le volet s'adressant aux entreprises, le programme prévoit une aide directe pour leurs activités en gestion des ressources humaines et de développement des compétences des travailleurs, sur les lieux de travail, en ligne ou à distance, afin qu'elles mettent à profit la pause actuelle pour accroître les compétences de leur main-d'œuvre et ainsi être prêtes pour la relance économique. En plus, il permettra de diminuer les impacts négatifs que la crise sanitaire ou le ralentissement économique pourrait avoir sur les entreprises. Le programme peut aussi soutenir les entreprises qui auront, à court ou moyen terme, à apporter des changements à leurs activités habituelles, afin de poursuivre leurs opérations, ainsi que des entreprises qui, lorsque les soubresauts de la crise actuelle seront atténués, voudront reprendre leurs activités et augmenter leurs revenus d'affaires.

Pour le volet s'adressant aux promoteurs collectifs, la Commission des partenaires du marché du travail mise, entre autres, sur une approche collective pour répondre aux besoins de formation des entreprises et de la main-d'œuvre. Ce programme s'adresse ainsi à des organismes dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi pour générer un effet multiplicateur. Sa souplesse permettra aux promoteurs de répondre rapidement aux besoins de leurs clientèles.

Les projets de formation autorisés par Services Québec devront être réalisés d'ici le 30 septembre 2020.

Pour plus d'information sur les modalités du programme, consultez la page suivante : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

## Plateforme Web transitoire d'affichage d'emplois

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis en ligne, le 21 avril dernier, une [plateforme Web transitoire d'affichage d'emplois](#) qui permet aux entreprises considérées comme des services prioritaires ou qui exercent des activités prioritaires de publier des offres d'emploi et de les faire connaître rapidement aux personnes à la recherche d'un emploi.

Cette plateforme Web est destinée uniquement aux entreprises qui sont considérées comme des services prioritaires ou qui exercent des activités prioritaires. Pour savoir quelles sont ces entreprises, il faut consulter la [liste des services et activités prioritaires](#). Les autres entreprises sont invitées à utiliser l'outil [Placement en ligne](#).

Sur la plateforme Web, les personnes à la recherche d'un emploi peuvent trouver un emploi par région, par ville ou par mots-clés.

Pour consulter la plateforme Web transitoire: <https://www.quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/besoins-urgents-covid-19/>

Québec Nous parler

Accueil / Emploi / Offres d'emploi / Besoins urgents de main d'œuvre dans le contexte de la COVID-19 / Plateforme transitoire d'affichage d'emplois (COVID-19)

### Plateforme transitoire d'affichage d'emplois (COVID-19)

Titre d'emploi ou mots-clés

**Filtres**

**Région**

Afficher les filtres

**Ville**

Afficher les filtres

Réinitialiser la recherche

155 résultats

Trier par

Publiée le 22 avril 2020

**Groupe Desgagnés inc.**  
Capitale-Nationale, Québec

Emplois disponibles  
Conseiller senior en santé et sécurité

Pour en savoir plus :  
<https://desgagnés.com/fr/carières/>  
[mjc.andre-hamel@desgagnés.com](mailto:mjc.andre-hamel@desgagnés.com)

Publiée le 22 avril 2020

**Pharmacie Luc Fortier pharmacien inc.**  
Capitale-Nationale, Québec

Emplois disponibles  
Pharmacien, étudiant en pharmacie, assistant technique en pharmacie.

Pour en savoir plus :  
[verocanuelpharma@hotmail.com](mailto:verocanuelpharma@hotmail.com)

Publiée le 22 avril 2020

**L'UNIVERS DU MODULAIRE INC.**  
Estrie, Sherbrooke

Emplois disponibles  
Menuisier (hors décret), Électricien (hors décret), Plombier (hors décret), Dessinateur en architecture

## Campagne de recrutement : Travailler à la ferme *J'y vais sur-le-champ!*



Le 17 avril 2020, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, ont annoncé un investissement de 45 millions de dollars pour attirer les travailleuses et travailleurs québécois dans les champs. Les agriculteurs pourront ainsi bénéficier d'un coup de main essentiel pour la période de plantation et de récolte. Cet investissement financera notamment quatre mesures qui visent à assurer un approvisionnement régulier des biens alimentaires à la population dans le contexte de la pandémie actuelle :

- une prime de 100 dollars aux travailleurs agricoles saisonniers pour une prestation de travail minimale de 25 heures par semaine;
- la création d'un nouveau programme pour le déplacement de la main-d'oeuvre qui tient compte des règles de distanciation sociale en vigueur;
- la mise en place d'escouades sur le terrain qui interviendront au moment de l'intégration des nouveaux travailleurs (minimum de cinq employés à intégrer) pour appuyer les producteurs agricoles dans la formation des nouveaux travailleurs;
- un soutien financier accordé aux 12 centres d'emploi agricole, pour répondre aux besoins de jumelage des entreprises agricoles avec les nouveaux travailleurs.

Ces mesures sont mises en oeuvre en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole, AGRICARRIÈRES.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Web [emploiagricole.com](http://emploiagricole.com) ou communiquer avec le [Centre d'emploi agricole du Centre-du-Québec](#).

## Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 3 avril dernier, une nouvelle aide financière accordée aux travailleuses et travailleurs essentiels pendant la période de pandémie et qui vise à compenser la différence entre leur salaire et la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Les travailleuses et travailleurs admissibles pourront demander cette aide en ligne à partir du **19 mai** et recevront 100 \$ pour chaque semaine de travail admissible, rétroactivement au 15 mars 2020, pendant un maximum de 16 semaines. Ainsi, ils pourraient obtenir, en plus de leur salaire, une somme imposable de 400 \$ par mois, jusqu'à concurrence de 1 600 \$ pour une période de 16 semaines. Le premier versement est prévu pour le 27 mai 2020. Les versements seront ensuite effectués toutes les deux semaines.

Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité du programme, consultez :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331/2020-04-03/>



Cette publication a été réalisée par la Direction du marché du travail et des services spécialisés.  
Services Québec du Centre-du-Québec  
1 680, boulevard Saint-Joseph, bureau RC-07  
Drummondville (Québec) J2C 2G3

**Travail, Emploi  
et Solidarité sociale**  
**Québec**